



Déclaration préalable
SUDCT Région Occitanie
Comité Social Technique
du 17 novembre 2025



Lundi 20 octobre, les syndicats ont participé à un groupe de travail sur le sujet **des complémentaires santé région**. Rappelons que ces assurances couvrent 2 risques : santé et prévoyance.

La Région Occitanie a opté pour un soutien financier uniquement à l'assurance avec laquelle elle a signé une **convention de participation pour ces deux risques du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027**. Depuis, les mutuelles labellisées ne sont plus éligibles au soutien de la Région, que nous avons estimé faible, la Région étant restée sur des montants minimum d'aide.

A l'époque, SUD avait alerté sur l'âge moyen élevé des agent.e.s, l'absence de prévention primaire et le risque d'augmentation des tarifs au fil de l'eau. SUD avait rappelé s'inscrire dans une lutte pour l'amélioration globale des conditions de travail notamment au sein de la collectivité, et surtout pour parvenir à un système de protection sociale national efficace et moins cher : la sécurité sociale pour toutes et tous, avec une prise en charge à 100% des frais de soins.

Une utopie ? non. Un rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie commandé par le gouvernement en 2022 a démontré que **la suppression des mutuelles et la construction d'une sécu à 100% était plus rentable pour presque tout le monde**. Les retraité.e.s, les jeunes, les enfants, les travailleur.euse.s, les employeurs en auraient toutes et tous tiré un bénéfice, seuls les actionnaires et le système capitaliste y auraient perdu leur poule aux œufs d'or... cela a donc vite été enterré.

Le résultat est là : **notre santé devient une marchandise avec la privatisation toujours plus importante de notre politique de santé.**

Cela passe notamment par l'obligation faite aux employeurs de prendre en charge en partie l'assurance santé et prévoyance des travailleurs.euse.s. Comme aux Etats-Unis, cette complémentaire devient un facteur d'attractivité pour un employeur... y compris dans le public. **Rappelons que le modèle américain coûte plus cher, est moins efficace et que les pauvres y meurent faute d'accès à des soins de base**. C'est ce système de santé qui est le modèle à suivre pour les néolibéraux français et tout.e.s celles et ceux qui s'en prennent à notre sécu depuis sa mise en place (notamment le centre, la droite et l'extrême droite). Les débats actuels sur le financement de la sécu et la prise en charge des frais de santé le démontrent une fois de plus...

Si les assurances et mutuelles existent depuis longtemps, on s'oriente vers des "contrats collectifs à adhésion obligatoire", avec une participation minimale obligatoire de l'employeur à 50% pour la garantie prévoyance (maintien de salaire), prévue a priori pour janvier 2029.

Le personnel régional a une moyenne d'âge élevée, et **la région connaît un retard important dans la prévention des risques professionnels**, que SUD dénonce à chaque CHSCT puis F3SCT, ce **qui impacte directement notre santé mais aussi le tarif de notre assurance conventionnée...**

Non seulement on perd notre vie à la gagner, mais l'absence de prévention primaire augmente la sinistralité et donc les prises en charge de la mutuelle et donc, sur nos fiches de paie, son tarif calculé sur nos statistiques internes qui sont mauvaises !

Ainsi, c'est sans surprise que les tranches d'âges les plus élevées sont celles concernées par la majorité des arrêts de travail en maladie ordinaire ou en longue maladie. Ça aussi, SUD l'avait dénoncé car **au final ce sont NOS cotisations qui augmentent de 35% entre 2025 et 2026. C'est même une augmentation honteuse de 102% entre 2022 et 2026, c'est-à-dire que notre cotisation a plus que doublé en seulement 4 ans !**

La Région augmentera un peu sa participation, certes, mais **c'est encore une fois le secteur public qui paie les profits de grands groupes d'assurance et de fonds de pensions.**

La Région avait convaincu les syndicats en argumentant sur le caractère mutualiste du prestataire (groupement MGEN/MNT). Aujourd'hui ce n'est plus le cas et **la recherche à l'avenir d'un organisme réellement mutualiste doit être le minimum à exiger sur le sujet avant d'abolir les mutuelles.**

En octobre, on a aussi eu droit aux opérations de communication autour d'octobre rose en soutien aux femmes victimes de cancer du sein. Et comme ailleurs, la Région nous sensibilise... aux cancers dus à la cigarette, mais uniquement pour les agent.e.s des services généraux...

En quoi cela pose problème ? **Une récente publication du Lancet place la France en tête des pays les plus touchés par le cancer, avec plus de 433 000 personnes touchées chaque année.** Ce nombre a doublé en vingt ans. Cette situation très inquiétante est rapportée aux seuls comportements individuels à risque (tabac, alcool, activité physique). Cela responsabilise une fois de plus les malades en ne pointant que des comportements individuels, et **invisibilise tous les cancers dus au travail, comme ceux des travailleur.euse.s du nettoyage contaminé.e.s par des éléments cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques des produits d'entretien.**

Dans tous les secteurs, la sous-déclaration et la sous-reconnaissance des cancers professionnels ne sont plus à démontrer. Cours d'Appel et cour de Cassation, trop rarement saisies par les victimes, reconnaissent l'impact certain de la multi-exposition professionnelle aux cancérogènes dans la survenue de ces cancers et soulignent le fait que les Comités de Reconnaissance en Maladie Professionnelle opposent aux victimes des refus de prise en charge, injustifiés au regard des connaissances scientifiques. En dépit de celles-ci et des mobilisations sociales (sur l'amiante par exemple), il n'est tenu aucun compte, ni dans la production des chiffres du cancer, ni dans les décisions de politiques publiques, de **ce rôle avéré des risques professionnels dans l'épidémie de cancer.**

Le cancer est encore trop souvent une maladie de classe. A la Région, les agent.e.s qui exercent un métier du secteur du nettoyage sont à la fois les moins abordé.e.s dans les instances paritaires, sauf pour en dénoncer l'« absentéisme », et parmi les plus exposé.e.s à de multiples risques professionnels : intensité physique du travail, horaires décalés, produits chimiques, agents biologiques...

Dans une expertise dédiée à ce secteur qui vient tout juste d'être publiée, l'Anses démontre que la combinaison de ces risques impacte fortement la santé physique et mentale des travailleurs et surtout des travailleuses et propose des mesures spécifiques pour mieux protéger la santé au travail de ce secteur.

En effet, ces agent.e.s sont en **majorité des femmes, par ailleurs souvent en situation de précarité économique et sociale. Ces agent.e.s sont plus exposé.e.s aux accidents du travail, d'où notre demande**

d'analyse conjointe des accidents du travail, de remontées des RSST des lycées et des CREPS, et de mise en place d'une politique régionale de prévention primaire volontariste.

elles sont aussi **plus exposé.e.s aux maladies professionnelles, notamment les TMS, et davantage victimes de licenciements pour inaptitude (mise en dispo d'office puis licenciement pour raison de santé pour ce qui concerne nos collègues de la territoriale.)**

La précarité dans ce secteur est monnaie courante. Certes la Région ne recourt pas partout au secteur privé pour l'entretien de ses locaux, mais il y a beaucoup de contractuel.le.s, surtout des femmes. **C'est aussi sans doute dans les lycées qu'on trouve le plus de collègues immigrées ou d'origine étrangère, susceptibles de subir, nous l'avons dénoncé au lycée Vinci de Montpellier par exemple, une discrimination dans la répartition des tâches et l'organisation même du travail.**

SUD demande que ce travail mené par l'ANSES soit pris en compte dans la prévention des risques à la Région, que l'on reconnaisse enfin ces métiers comme pénibles et que la reconnaissance des maladies professionnelles ou des accidents de travail cessent d'être un chemin semé d'embûches.

Les effectifs des services RH dédiés à la prévention des risques et à la maladie doivent être renforcés. Un travail doit être mené avec la F3SCT pour améliorer la prévention des risques professionnels pour les métiers exposés hier et encore aujourd'hui à des produits cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques.

La réglementation en termes d'affichage et de suivi sanitaire doit être davantage respectée, la médecine du travail doit pouvoir connaître les produits auxquels un.e agent.e a été exposé.e, sachant que l'effet cocktail est redoutable pour la santé. Trop souvent, la médecine de prévention ne peut pas faire le lien entre le travail et le cancer si les produits auxquels ont été exposés les agents ne sont connus ni de l'employeur, ni des agent.e.s elleux-mêmes.

La Région doit améliorer d'urgence la prévention primaire et donner des directives aux lycées et aux CREPS pour l'achat de produits d'entretien moins risqués, tant pour la santé des agents que celle des usager.ère.s. Cela doit s'accompagner d'une vaste campagne de sensibilisation et de formation aux produits plus respectueux de la santé et de l'environnement. La Région agit trop peu sur cela, et c'est regrettable.

D'autant plus que les travailleur.euse.s souffrant de maladies chroniques sont particulièrement discriminées dans le monde du travail comme l'a souligné la Défenseure des Droits en 2023.

Tous ces sujets sont d'actualité, tous ces sujets sont liés.

SUD continuera de militer dans le sens d'une grande sécu, et pour réduire les risques au travail, en revendiquant notamment :

- La diminution générale du temps de travail,**
- La retraite à 60 ans, la prévention genrée des risques professionnels, via la prise en compte de l'endométriose, de la ménopause et des règles douloureuses au travail,**
- L'amélioration des conditions de travail via le renforcement des effectifs..**

Parce qu'on ne veut plus perdre notre vie à la gagner, nous appelons en ce sens les agent.e.s de la région à se mobiliser avec nous le 2 décembre prochain !